

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA REVISION DE LA CONSTITUTION.

[L'écrit suivant publié dans les derniers jours de novembre, a fait une sensation immense. Cet article, attribué à Louis-Napoléon, est une étude sérieuse de la situation de la France depuis 60 ans.]

Quelles que soient les difficultés, réelles ou apparentes, naturelles ou factices, qui arrêtent en ce moment la révision de la constitution de 1848, on trouverait bien peu d'hommes intelligents, sensés et pratiques, dans l'esprit desquels cette révision, même fort prochaine, fût l'objet d'un doute sérieux.

Si l'on se rappelle les circonstances violentes au milieu desquelles cette constitution fut préparée et discutée, le trouble profond dans lequel étaient alors les esprits et les intérêts, la pression morale que les principes, les hommes et les faits révolutionnaires devaient nécessairement exercer et exercèrent réellement sur le langage et sur la conduite des personnages, électeurs ou représentants, les plus sages et les plus fermes;—si l'on ajoute que, malgré l'engagement solennel de consulter le pays, le gouvernement provisoire fut forcé par le parti anarchique de décréter la république, et qu'après avoir proclamé en principe le suffrage universel, il choisit pour mode d'élection le scrutin de liste: mode trompeur qui, enlevant au peuple toute liberté et tout discernement, transporta aux journaux et aux comités la puissance électorale, et sous l'apparence de l'extension du droit, en monopolisa l'exercice;—enfin, si l'on s'arrête à ce point capital, que la constitution n'a pas été ratifiée par le peuple, on est invinciblement amené à conclure de toutes ces considérations, que la constitution a un caractère accidentel et transitoire, comme l'époque, les événements, les idées et les influences dont elle fut le résultat.

D'un autre côté, les défiances qu'elle contient contre le pouvoir exécutif, la situation subalterne où elle le place, contrairement à l'origine élevée qu'elle lui donne, les causes nombreuses et permanentes de conflit qu'elle crée entre les deux pouvoirs, l'éloignement où elle tient le pays, pendant quatre ans, de toute intervention dans ses affaires, quelque fût le changement survenu dans les esprits ou dans les événements;—toutes ces considérations, et beaucoup d'autres encore, font de la constitution un danger immense et permanent pour la société.

Et si l'on joint aux causes qui rendent la constitution dangereuse et à celles qui la rendent transitoire, la condamnation spontanée, publique, solennelle, inexorable, que les populations de tous les départements, sans exception, prononcèrent et ont signée contre elle, on comprendra, comme nous disions, qu'aux yeux de tout homme pratique et sensé l'heure de sa révision est nécessairement fort prochaine.

On peut donc dès aujourd'hui, en prévoyance de cette révision, contre laquelle ni préjugé, ni intrigue, ni intrigue ne sauraient prévaloir, rechercher et discuter les points fondamentaux sur lesquels devra porter la réforme.

Sans entrer dans d'oisieuses discussions sur la monarchie et la république, examinons, indépendamment de la forme de tel ou tel gouvernement, les causes qui ont frappé tant de constitutions de stérilité ou d'impuissance depuis soixante années.

Le doute et le découragement se sont emparés des esprits. Voyant tomber deux fois la

monarchie, beaucoup de gens sont devenus républicains en désespoir de cause, et d'autres, croyant que la république conduit à l'abîme, se sont faits monarchistes à tout prix. Mais le mal n'est pas dans la forme: elle est au fond des choses, et il est toujours le même, quelle que soit la forme, républicaine ou monarchique, à laquelle le pays s'attachera.

Disons-le d'abord et hautement, ce qui a tout renversé, constitutions et gouvernements, c'est le régime parlementaire, sa prédominance, et l'oubli du rôle que le pouvoir exécutif a joué en France, et doit jouer sans cesse. Ce rôle est la condition première de notre existence comme nation; et il n'est pas permis de le méconnaître dans nos institutions politiques.

La tendance constante de la royauté, en France, fut d'introduire l'unité en toutes choses:—dans le territoire, dans l'organisation du clergé, dans les corps judiciaires, dans l'administration, dans l'armée, dans les lois,—et de tout soumettre, dans des mesures diverses, à sa direction et à son autorité.

Dans tous ces travaux immenses, qui ont produit la grande unité française, le pouvoir royal fut constamment et à la fois cause et effet. Comme cause, le pouvoir royal lutta contre les puissances locales et factieuses, seigneurs, provinces municipales, évêques, abbés; comme effet, il recueillait et réunissait en lui toutes ces autorités vaincues, et faisait, dans l'intérêt général de l'ordre et de la bonne administration, un piédestal au trône avec leurs débris.

Le caractère et le génie propre de la nationalité française, et la tendance constante et uniforme de son histoire, fut donc l'évaluation graduelle du pouvoir central et l'effacement successif des pouvoirs partiels ou locaux; qu'ils eussent pour dépositaires la bourgeoisie ou la noblesse, le clergé ou les parlements; et la dernière lutte de la monarchie contre la féodalité, dans laquelle d'ailleurs toutes deux périrent par l'intervention inattendue de l'esprit et des ambitions révolutionnaires, se termina, néanmoins, non-seulement par la victoire, mais encore par l'exagération du pouvoir central.

Ainsi la révolution française, qui renversa le trône, qui détruisit la noblesse, qui dépouilla le clergé, brisa en effet tous les instruments de l'ancien régime; mais elle accomplit, sans s'en douter, l'œuvre providentielle commencée par la royauté depuis tant de siècles, c'est à dire l'abaïssement de la féodalité et la centralisation du pouvoir; car elle introduisit l'unité partout, dans le territoire par la division en départements, administrés par des fonctionnaires hiérarchiques, relevant d'un centre commun; dans la justice, par la division en ressorts, appliquant une loi commune au nom d'un pouvoir central; dans le clergé, en le rattachant à l'Etat par le traitement qu'il en reçoit aux divers degrés de la hiérarchie; dans l'armée, en plaçant à l'influence de la noblesse, comme aux influences provinciales, et en la plaçant toute entière sous la main du gouvernement.

Donc la révolution, qui détruisit l'ancienne France, respecta, continua, accéléra et compléta le mouvement qui élevait, qui étendait, qui fortifiait de siècle en siècle l'autorité du pouvoir central et dirigeant; et l'on peut dire que le complot du salut public. Danton et Robespierre, ces ennemis acharnés de la monarchie, poursuivaient néanmoins et accomplirent, quant à l'affermissement de la puissance exécutive et dirigeante, l'œuvre de

Louis le Gros, de Louis XI, de Richelieu et de Louis XVI.

En présence de cette tendance constante du pouvoir central à s'élever, à s'accroître, qui est le caractère propre et distinctif de la marche politique de la France, on est donc forcé d'avouer que ce fut méconnaître complètement les tendances historiques du pays, ses traditions, ses mœurs, le génie de son gouvernement, que de lui donner en 1815, les institutions de l'Angleterre. L'histoire prouve que la marche politique de l'Angleterre fut toujours entièrement différente de la marche de la France; et ce qui fut chez nous l'œuvre de l'initiative et des efforts de la royauté, fut chez les Anglais l'œuvre de l'initiative et des efforts de l'aristocratie.

En Angleterre, le pouvoir royal ne dirige pas, il est dirigé. La Grande Charte de 1215, le Bill des Droits de 1689, placèrent la royauté anglaise dans la dépendance des trois Ordres, le Clergé, la Noblesse et les Communes, réunis en Parlement; et, quoique ces deux actes constitutionnels accordent au souverain des droits considérables, comme la souveraineté de l'Eglise nationale, le commandement des armées de terre et de mer, la collation des dignités ecclésiastiques, des fonctions judiciaires, diplomatiques ou administratives, aucun de ces droits ne pouvant être exercé sans le contre-seing d'un ministre responsable, représentant la majorité des deux Chambres, le pouvoir royal se trouve évidemment soumis, non pas seulement au contrôle, mais encore au concours des trois Ordres, réunis en assemblées souveraines.

Mais de même qu'un pouvoir central, élevé et libre, est conforme au développement historique de la France, à son existence et à son génie comme nation, de même un pouvoir royal modéré, dominé, dirigé par les grands corps de l'Etat, est propre à l'histoire, à la tradition et au caractère politique de la Grande-Bretagne.

La formation de la nationalité anglaise a procédé par des voies entièrement différentes des voies suivies par la formation de la nationalité française.

L'Angleterre n'a eu ni des Louis-le-Gros, ni des Louis XI, ni des Louis XIII, pour faire une guerre formidable aux barons et pour démanteler et miner leurs forteresses; l'Angleterre n'a eu ni des Philippe-Auguste, ni des Louis IX, ni des Philippe IV, pour développer, au détriment de la noblesse, les franchises communales; l'Angleterre n'a eu ni des Charles VII, ni des Henri II, ni des Louis XIV pour créer l'unité judiciaire, supprimer les coutumes locales et soumettre toutes les juridictions à un Conseil-d'Etat. L'Angleterre est restée féodale; l'Angleterre a conservé, dans leur forme et dans leur puissance primitive, les trois grands corps du Clergé, de la Noblesse et des Communes; l'Angleterre voit encore, à l'heure qu'il est, les évêques, les seigneurs et les corps municipaux rendre la justice dans leurs juridictions respectives, et parler la langue de ses institutions, la monarchie de la Grande-Bretagne est moins une souveraineté qu'une suzeraineté.

Depuis la Grande Charte de 1215, la royauté anglaise n'a jamais cherché à secouer systématiquement la tutelle des trois grands corps de l'Etat. Elle s'est toujours considérée comme leur alliée, plutôt que comme leur maîtresse. L'œuvre que la royauté a accomplie en France, la noblesse et le Tiers-Etat l'ont accomplie en Angleterre: ici, l'initiative venait du trône; là-bas, elle venait du pays.

Ainsi, en France, Henri IV commença le

canal de Briare, et Louis XIII le finit; Louis XIV contribua puissamment au canal de Languedoc; Louis XIII fonda la marine militaire; Louis XIV fonda et subventionna les manufactures; en un mot, en France, tous les grands travaux, tous les grands progrès furent dus à la royauté; en Angleterre, ces progrès et ces travaux procédèrent toujours de la noblesse et des corporations.

Depuis la chute de la noblesse romaine, sous Auguste, l'histoire du monde ne présente pas un corps privilégié aussi intelligent, aussi actif, aussi patriotique, aussi politique que la noblesse anglaise, donnant l'exemple en tout, sur la flotte, à l'armée, dans l'agriculture, dans l'industrie, corps aristocratique et libéral, conservateur et progressif, fondant le roi, mais vénérant la royauté.

Depuis la chute des grandes romaines sous Constantin, jamais corps de bourgeoisie manufacturière et marchande ne montra des instincts plus sages, plus prévoyants, plus fermes, plus élevés, plus nationaux, que les corporations anglaises: associations pleines de fierté et de déférence, pratiquant le devoir aussi scrupuleusement que le droit, prisant la loi autant que le privilège, s'inclinant devant l'aristocratie sans bassesse, et dirigeant le peuple sans dureté.

Ces trois grandes notions de la société anglaise: l'Eglise, la noblesse, les communes et les corporations, sont des corps essentiellement gouvernants, réunissant la tradition et l'initiative, et vivant dans une admirable entente, rivaux seulement d'intelligence, d'activité et de patriotisme. La royauté est leur lien plutôt que leur guide, et elle préside à l'œuvre commune bien plus qu'elle ne l'accomplit.

On conçoit donc que le régime constitutionnel et parlementaire soit le gouvernement naturel et nécessaire d'un tel peuple. Il n'y a, dans le gouvernement anglais, aucune fiction; les intrigues, les coteries, qui y seraient impuissantes, par cela seul ne s'y produisent même point. On n'y voit pas des absolutistes et des démagogues se donner la main pour faire des révolutions, on n'y voit pas des tiers partis ambitieux marcher aux ministères en faisant à gauche ou à droite l'appoint des majorités; on n'y voit pas le pouvoir royal miné sourdement par les uns, diffamé sournoisement par les autres. Tout le monde y fait son œuvre simplement, franchement; tout le monde y occupe sa place et s'en contente, sans songer à l'étendre ou à la changer.

Pour tout pays qui aurait, comme l'Angleterre, trois grands corps aussi anciens, aussi nationaux, aussi forts, aussi intelligents, aussi libéraux, la forme constitutionnelle et parlementaire se trouverait, comme pour la nation anglaise, le gouvernement naturellement indiqué; et l'action directe et immédiate du pouvoir central et moteur y pourrait être fort modérée sans inconvénient, parce que ces grands corps historiques et traditionnels ne separent pas leur cause, de la puissance, et de la destinée de la monarchie, et qu'ils croiraient toucher à leur propre grandeur en touchant à la sienne.

Mais dans un pays comme la France, où tous les grands corps ont été brisés et anéantis, où il n'y a plus ni corps de noblesse, ni corps de bourgeoisie, ni corps de clergé en possession d'une existence politique, où l'on ne saurait former une assemblée sans qu'elle réunît, à l'instant même, quatre ou cinq opinions ennemies, luttant pour s'exterminer l'une l'autre, où tout est rivalité, ambitions, coteries, où le principe a pour base moins les res-

pect qu'on lui porte que le besoin qu'on en a, le régime parlementaire, avec un pouvoir central et moteur dominé et abaissé, est, comme principe de gouvernement, une fiction, et, comme garantie sociale, une cause permanente de désordres.

VII. Eclairés par une expérience de trente années sur le régime représentatif qui a dominé en France, examinons avec calme ce qu'avait de réalité les pouvoirs créés, à l'imitation du gouvernement anglais, par les Chartes de 1814 et de 1830.

Ces chartes donnaient au roi des droits considérables: le choix des ministres, la nomination de tous les fonctionnaires, la confection de la loi avec le concours des assemblées, les traités d'alliance, les déclarations de guerre; mais quelle réalité avaient ces droits, dans les mains royales? A peu près aucune.

Les ministres!—Le roi les recevait tout faits des majorités, c'est-à-dire trop souvent des coalitions et des coteries. La France n'ayant plus de grands corps, de grands intérêts traditionnels et permanents, les majorités y ont toujours été plus ou moins factices, laborieusement construites, plus laborieusement maintenues. La monarchie de 1814 perdit sa majorité en 1825, après dix ans de lutte; la monarchie de 1830 n'en eut véritablement une qu'en 1841, et elles s'abîmèrent ensemble après sept ans de combat.

Ces ministres étaient donc le produit de toutes les agitations intérieures; et le roi, qui était censé les choisir, les subissait réellement. Comme ils n'étaient pas, ainsi qu'en Angleterre, les représentants des intérêts nationaux, se dégageant par la discussion et s'établissant par la pression légitime de l'opinion publique, mais les représentants des coalitions ou des compromis parlementaires, s'imposant à l'aide de batailles de presse et de tribune, ils étaient sans liens avec les intérêts naturels et permanents de la royauté; et, loin de la couvrir par leurs systèmes, ils la compromettaient par leurs intrigues.

Les agents?—Le roi les recevait habituellement tout désignés par ses ministres, lesquels les subissaient eux-mêmes de leur situation précaire, au sein d'une majorité mobile, exigeante, incessamment traquée par les journaux, et qui voulait avoir les avantages de son impopularité.

Se sentant imposés, ou tout au moins protégés par des influences nécessaires à la marche des affaires, ces agents, sûrs du présent, s'assuraient assez habituellement de l'avenir, en se glissant dans les rangs des oppositions en passe de fournir les futurs ministères; et, quand il leur arrivait de n'être pas ingrats, c'était toujours au ministre, leur patron réel, jamais au roi, leur patron constitutionnel et fictif, qu'ils rapportaient leur concours et leur reconnaissance.

Ainsi, le droit de nommer les fonctionnaires, entouré de restrictions sans nombre qu'y apportait la soumission nécessaire du roi envers les ministres, la soumission des ministres envers la majorité, la soumission de la majorité envers un corps électoral, dirigé et maintenu avec peine, aboutissait en définitive à la création d'une clientèle égoïste et douteuse habituellement acquise à l'opposition, quelquefois aux ministres jamais au chef de l'Etat.

Le concours des assemblées!—Mais, de 1814 à 1848, la royauté ne l'eut peut-être jamais un seul jour, entier, loyal, sans arrière-pensées.

(A continuer.)

FEUILLETON.

LE FORGERON D'ANVERS.

LEGENDE HISTORIQUE.

I.

(Suite.)

Ces paroles, qui parvinrent aux oreilles de Quentin, firent monter tout son sang sur ses joues pâles; il frappa violemment la terre du pied, ses poings se contractèrent, il chercha des yeux celui qui avait prononcé ces mots outrageants; mais une triste raison vint l'arrêter.

— Il a raison, dit-il; l'insensé, l'impertinent c'est moi moi! misérable ouvrier! destiné à passer auprès de mon enclume des jours ignorés, à battre toujours le fer avec un marteau, sans jamais pouvoir arriver à rien produire d'assez noble et d'assez relevé pour me rapprocher du but de ma folle affection.

Dans ces sombres pensées, Quentin Metsis était sorti de la ville; le crépuscule du soir répandait son voile sur l'immense plaine; des saules au gris feuillage et aux têtes arrondies bordaient tristement les canaux, et rien n'interrompait cette vaste et monotone étendue que la pointe de quelques clochers éloignés qui se dessinaient à l'horizon, ou bien quelque ferme isolée dans la campagne, et où la vie aussi s'était éteinte dans le sommeil. Vivement impressionné par cet aspect mélancolique de la nature qui répondait tant à l'état de son âme

Quentin sentait en lui ce vague et puissant désir de l'artiste de reproduire ce qui l'émouvait. Mais, rendre cela avec du fer!... un monde immense s'élevait en lui, et les bornes étroites et inflexibles de son pénible métier comprimaient douloureusement les élans de son âme, aussi bien qu'une autre pensée, peut-être plus chère encore et qui était étroitement unie à ces décourageantes impressions. Il s'assit sur une pierre du chemin, passa en revue sa vie obscure et sans joie, et cette guerre intestine qui le mettait sans cesse en lutte avec lui-même. Sa basse extraction, sa pauvreté, cette impossibilité de viser plus haut, car son salaire de chaque jour était nécessaire à sa mère... et son penchant vers un art que jamais il ne pourrait apprendre, et son amour pour une jeune fille, qui, jamais, ne pouvait lui appartenir?

Cependant la lune était levée; une douce et calme lumière s'était répandue sur la campagne; le cœur brisé du pauvre ouvrier se sentit un peu renforcé sous l'influence de cette voûte bleue et étoilée, du haut de laquelle Dieu, le père de tous les hommes, mais surtout de ceux qui souffrent, semblait lui jeter un regard de miséricorde. Il pensa à sa mère, qui, sans doute, attendait impatientement son retour; il s'achemina à travers les faubourgs déserts vers l'humble demeure de la pauvre veuve, qu'il trouva assise à l'attendre sur la borne de sa porte. La joie se peignit sur les regards de la bonne femme, lorsqu'elle aperçut enfin celui qu'elle attendait. L'inquiétude vint bientôt s'y joindre quand elle

remarqua les noirs soucis qui obscurcissaient son front. Il lui remit le salaire de la semaine (car c'était un samedi) et il ne s'était pas permis d'en dépenser la moindre partie pour lui-même. Une larme mouilla les yeux de la veuve, elle les leva au ciel avec une ardente prière pour la guérison de son fils chéri, car dame Gertrude sentait instinctivement que son fils était malade, sans oser décider si c'était du corps ou de l'esprit; mais elle ne pouvait s'empêcher d'avoir bon espoir: Dieu aime et béni les fils vertueux, et le sien était si bon!

Le souper fut silencieux; Quentin, qui n'avait jamais été causeur, était depuis quelque temps plus taciturne que jamais. La mère et le fils se retirèrent tous deux, pensifs et soucieux, pour jouir des douceurs du sommeil, mais ni l'un ni l'autre ne purent le goûter. Sa pauvre mère se tourmentait du chagrin inconnu qui semblait miner son fils, et celui-ci avait au cœur une douleur trop profonde pour pouvoir trouver un seul moment de sommeil.

Oh! dans les heures silencieuses de la nuit, quand nulle occupation de la vie, nulle distraction, nul bruit, nul mouvement ne viennent interrompre le sombre cours des pensées; quand celles-ci, pleines d'une activité fiévreuse, nourries de soucis et de tourmens, assiegent l'âme toute entière de la pauvre créature sans défense, alors chaque inquiétude devient plus cuisante, chaque douleur s'enfoncé plus profondément dans le cœur, et la douce espérance que fait naître pendant le jour le

sentiment de notre force et l'instinct de vie qui nous entoure, nous abandonne entièrement et nous livre sans miséricorde à nos cruels ennemis.

Et bien des nuits s'étaient passées comme celle-là pour le pauvre Quentin depuis que cette fatale passion remplissait son cœur, c'est-à-dire depuis le commencement de l'année, époque à laquelle il était venu à l'atelier, et où la gracieuse figure qui l'avait tant séduit lui était apparue à la fenêtre voisine.

Les jours se succédaient lourdement pour lui au milieu d'une vie fatigante, dénuée de toute joie et de tout espoir. Quelques rares instans de trompeuse illusion venaient seuls éclairer ses tristes journées; c'était quand le matin une fenêtre en face de lui s'ouvrait tout-à-coup, et qu'une tête charmante venait respirer pendant quelques momens le grand air. Ce doux et gracieux visage, aux beaux cheveux blonds retenus par une épingle d'argent, à l'expression pure, suave, angélique, semblait être une apparition du ciel pour le pauvre Quentin; oubliant toutes ses douleurs, il restait là, les yeux fixés sur elle, et son âme tout entière était alors dans son regard. En vain la flamme pétillait devant lui, en vain les marteaux continuaient leur vacarme, il ne voyait plus rien que la fille du peintre de Vrindt. Quelquefois il lui semblait qu'elle l'avait regardé, qu'un sourire mélancolique s'était dessiné un instant sur ses lèvres, mais, c'était une erreur, se disait-il à lui-même; c'était un jeu de son imagination.— « Oh! je suis fou! elle est riche et belle! et

« tout Anvers sait que de Vrindt est décidé à ne donner sa fille qu'à un peintre... Et moi!... Et ses yeux rebombaient sur ses mains noircies par le feu et le charbon.

Quant ces pensées revenaient, il se sentait faible; il s'appuyait sans force sur l'enclume; il cachait son visage de ses deux mains, et souvent des larmes brûlantes venaient couler sur ce fer, qui lui paraissait moins dur que sa destinée. Quelquefois il arrivait que, appelé à lui par quelques plaisanteries de ses camarades, il se disait en levant les yeux vers la fenêtre... O mon Dieu! elle est restée là tout le temps, elle a vu ma tristesse! mais c'est un rêve!... Oh! n'est-ce pas de la compassion qu'exprime cette douce figure?—La fenêtre se refermait lentement, et l'apparition s'évanouissait... et le bonheur de Quentin était fini pour tout le reste du jour; car la jeune fille avait à inspecter toute la maison de son père, et la cuisine et la cave; puis elle passait dans sa chambre, où, assise devant un miroir une partie de la journée, elle s'occupait à ses ouvrages si renommés dits aux doigts habiles et patients des flamandes. Mais elle s'était fait un devoir de venir chaque matin d'abord dans cet appartement, qui servait d'atelier et de cabinet de travail à son père. Elle donnait du jour à ces pièces, et s'occupait aussi l'inconsciente distraction d'un coup d'œil de simple curiosité jeté dans la rue. Quand son père entra dans l'atelier, la fenêtre se fermait, et les élèves qui, selon l'usage du temps, étaient en pension chez le maître, arrivaient peu à peu; jamais, pendant tout le

UN CHISME DE PERSÉVÉRANCE ou exposé Historique, Dogmatique, Moral, Liturgique, Apologétique, Philosophique et Social de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par L'ABBÉ J. GUYON. 6ème édition, 1849, 5 vols. 8°.

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ DOMESTIQUE chez tous les peuples anciens et modernes, ou Influence du Christianisme sur la famille—par L'ABBÉ J. GUYON. 2 vols. 8°.

L'ÉVANGILE ANALYSE selon l'ordre Historique de la Concorde, avec des dissertations sur les lieux difficiles, par R. P. MAUDUIT, 10ème édition, 4 vols. 8°.

CONFÉRENCES SUR LES DOCTRINES ET LES PRATIQUES les plus importantes de l'Eglise Catholique, par le CAR. WISEMAN. 2 vols. 8°.

HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE, par JEAN ANZOÛ, 1849, 3 vols. 8°.

CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE. Traduction nouvelle avec des notes, par MGR DONEY, 2 vols. 8°.

LE SAINT CONCILE DE TRENTE oecuménique et général célébré, sous Paul III, Jules III. Pie IV, Sixte Quint, traduction nouvelle par L'ABBÉ HASSAERT, 2 vols. 8°.

REFLEXIONS MORALES SUR LE NOUVEAU TESTAMENT, traduites en français; précédées de la Concorde des quatre Évangélistes, avec notes, pour servir à l'intelligence du texte, par le P. LALLEMENT. 5 vols. 8°.

En vente chez
E. R. FABRE & CIE.
N° 3. Rue St. Vincent

15 Juin 1852.

LACOSTE ET LATOUR,
NOTAIRES

Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit dans le Haut et dans le Bas-Canada.

Étude N° 1, rue St.-Dominique, porte voisine de M. A. Latour et Berthelot, avocats.

Montréal, 18 novembre 1851.

A VENDRE

DANS la Paroisse de Ste-Julienne, un Moulin à Scier et un Moulin à Farine, en pierre, contenant deux Meules et deux Blueaux.

— AUSSI —
Une Terre à bois de 45 arpens en superficie, située à environ douze arpens des sus Moulins.

S'adresser au Propriétaire, JOSEPH RIOPELLE, à Ste-Julienne.

3 Fév. 1852.

APPAREIL MECANIQUE

SCIER LE BOIS.

LES Soussignés s'étant pourvus d'un appareil propre à scier le bois et à le mettre en état de servir à toutes les œuvres de la Menuiserie, infailliblement respectés par le public et les Entrepreneurs de constructions qui ont en mesure d'exécuter sous le plus court délai et aux prix les plus modérés, toutes commandes pour CHASSIS PORTES, ENCADREMENT DE PORTES JALOUSIES, ET TOUTE ESPÈCE D'OUVRAGE, dont on voudra bien les honorer dans cette ligne. Ils ont tout satisfait aux exigences les plus difficiles sous le rapport des proportions et du fini de leur travail, invitent les Entrepreneurs et autres intéressés à venir en examiner des échantillons ou en voir des essais par le fonctionnement de leur machine à leur atelier de menuiserie, RUE CHRISTOPHE, (près la Maison de Providence), No. 5.

EDOUARD PEPIN,
JOSEPH CHRISTIN.

Montréal, 16 décembre 1851.

ACADEMIE
DE
ST. ANDRÉ D'ARGENTRUIL,
COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES,
DISTRICT DE MONTREAL,
CANADA-EST.

SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES
EVÊQUES DE MONTREAL.

Ce nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très-facile pendant toutes les saisons de l'année. Le local est salubre et pittoresque; les bâtisses, récemment érigées, sont spacieuses et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout à fait mercantile; le cours d'instruction embrassera, la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographe, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et la tenue des livres. Des soins tout particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française, si nécessaire dans ce pays sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves étrangers à cette langue pourront facilement en acquiescer la pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'Académie.

RÈGLES.

Les élèves étudieront et coucheront à l'Académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette.

Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'Académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-modérés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'Académie est de \$4 par année scolaire, payable invariablement trois mois d'avance. Pour plus amples informations on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'Évêché de Montréal et de Bytown, à E. A. MONTMARQUET et W. C. SCHNEIDER, Eccl. à Carillon, ou au Directeur de l'ACADEMIE A ST. ANDRÉ.

S. A. BERNIER, PRIN.
Directeur de l'Académie

Montréal, 30 Septembre 1852.

DEPARTS DE LIVERPOOL

DES
Steamers Anglais de la Malle Océale

TELS QUE FIXÉS PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.

Les steamers qui font le service entre Liverpool et New-York, ne touchent pas à Halifax, ceux venant à Boston, y toucheront pour débarquer et prendre les malles et les passagers—

Dép. de Liverpool	arrivent à	sont dus les
5 juillet	New-York	22
12	Boston	28
19	New-York	5 août
26	Boston	11
2	New-York	19
9	Boston	25
16	New-York	2 septembre
23	Boston	8
30	New-York	16
6 sept.	Boston	22
13	New-York	30
20	Boston	6 octobre
27	New-York	14
4 octobre	Boston	20
11	New-York	28
18	Boston	4 novembre
25	New-York	11
1 nov.	Boston	17
8	New-York	25
15	Boston	1 décembre
22	New-York	9
29	Boston	15
26 déc.	New-York	23
20	Boston	5 janv. 1852.

Durant l'hiver, le service des malles se fera chaque semaine comme en été, deux steamers américains partiront alternativement tous les 15 jours. Les départs d'Angleterre ont lieu tous les samedis, et des Etats-Unis tous les mercredis.

LOUIS RICARD,
AVOCAT

RUE ST. VINCENT, NO. 5.
Porte voisine de M. Louis Perrault.

Montréal, le 17 octobre 1851.

COLLEGE JOLIETTE.

Le Cours d'Études de cet établissement se divise ainsi qu'il suit:

1ère. Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie.

2me. Année.—Synthèse des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de Dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres.—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc. Géométrie pratique.—Mécanique.—Astronomie.—Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour ceux qui désirent l'apprendre.—Compositions et discours etc.

5me. Année.—Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Cours de latin continué.—Compositions et discours etc.

6me. Année.—Cours latin.—Compositions et discours etc.

Une fois par semaine, il y aura des séances académiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation etc. L'expérience nous a déjà appris que c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire.

La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désirent.

JOSEPH T. DORVAL,
MAÎTRE-MENUISIER.

ATELIER, à la 4e. maison de l'encoignure Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALÉMANDS, entreprend toute ESPÈCE D'OUVRAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur patronage.

Montréal, 23 septembre 1851.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.
2ÈME ÉDITION.

TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE :

La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de reçu, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.

Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La reliure est des plus solides, et pourra durer longtemps.

Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.

Ce liv. est spécialement dédié à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.

LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QU'IL POSSIBLE.

P. GENDRON,
Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel.

Montréal, 5 Août, 1851.

SITUATION DEMANDÉE.

UN CHANTRE, muni de bonnes recommandations, accepterait une situation propre à cet Office pour quelque Église de la Campagne. S'adresser à ce Bureau.

Montréal, 20 janvier 1852.

PEINTURES HUILES.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de lui informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSÉS et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg de Récollets, et exécutés dans le plus court délai.

MICHEL MONTÉZ.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, 1re. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s.

E. R. FABRE, ET CIE.

Montréal, 23 Mai, 1851.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOYON et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Il invite Messieurs les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.

— AUSSI —
Papeterie de toute espèce, tapisserie, chapeliers, médailles, croix, parafumet, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

J. BRE. ROLLAND.

Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France.

Le Soussigné très-reconnaisant du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec toute de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les derniers goûts de France.

TELS QUE :

Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Formulaire, Ange Conducteur, Visite au St. Sacrement, Chemin de la Croix, Combat Spirituel,	Imitation de Jésus-Christ, de la Ste. Vierge, Vie dévote, Livre de Vie, Heures choisies, A Marie gloire et pour Ste. Communion, etc.
---	--

AUSSI UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE :

Chapelets, Médailles, Croix et Cœurs en Argent, Porte Reliques en croix et en cœur, Crucifix de toutes : deurs en ivoire, bronze et cuivre, Bénitiers de tous les goûts.	Petites statues de la Ste. Vierge, en argent, Statues en Porcelaine, du Bon-Pasteur, de la Ste. Vierge, de St. Joseph, de l'Ange Gardien de puis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.
--	--

DE PLUS

Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille, colorées, maintenant à la disposition de nos acheteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

J. M. LAMOTHE,
Libraire.

Montréal, 20 Mai, 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN CHANT dans nos Églises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste.

Montréal, 10 mai 1851.

AUX INSTITUTEURS.

ON a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIP DE SHERBROOK, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS et l'ANGLAIS, pour des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

S'adresser au Missionnaire du lieu

Montréal, 18 Juillet 1851.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.

ON imprime à cet établissement :

LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

S'adresser à L'ÉTABLISSEMENT des Mélanges Religieux.

Montréal, le 25 février 1851.

LIVRES NOUVEAUX
POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés viennent de recevoir par Great Britain *Peary, Wealth et John Bull* leur assortiment de LIVRES DE PIÉTÉ, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

DE PLUS

Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboures, Ostensoirs, Bénitiers, Barettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Vaisselles, etc., etc.

E. R. FABRE, Eccl. Rue St. Vincent, N° 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

LES Soussignés ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE, ET CIE.
Rue St. Vincent, N° 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche,

TELS QUE

Formulaire de prières	Paroissien Romain	Imitation de Jésus-Christ	Chemin de la Croix	Visites au St. Sacrement	Miroir des Ames	Mois de St. Joseph
Angé Conducteur	Journée du Chrétien	Pensez-y-bien	Paroissien des Demoiselles	Imitation de la Ste. Vierge	Mois de Marie	Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, oublies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.

Z. CHAPELÉAU.

Montréal, 27 décembre 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA
VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRESIDENT.
JOHN YOUNG, Eccl., VICE-PRESIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, Eccl., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BOURRET, Président!
JOHN G. MACKENZIE, Eccl., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, Eccl.
WILLIAM LYMAN, Eccl.
G. E. CARTER, Eccl., M. P. P.
HOW RAMSAY, Eccl., Gérant.

Constable Legal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solicitor-General.
Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, Eccl.

QUEBEC.—Agent—H. W. WELCH, Eccl.
Arbitre Médical.—LE DR. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harrower, Eccl. Melbourne.—Thos. Tait, Eccl. St. Andrews.—Frank Farish, Eccl. St. Hyacinthe.—Boucher de la Bruyère, Eccl. St. Johns.—Charles Pierce, Eccl. Trois-Rivières.—John Robertson, Eccl. Huntingdon.—R. B. Sotheby, Eccl. Hawkesbury.—Georges Lamerville, Eccl. St. Jean.—F. Judd, Eccl. Dunham.—Wm. Baker, Eccl. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, Eccl.

CEtte COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

AGE A ATTENDRE.

Age au début ou au commencement.	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Eccl., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement de BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il s'occupera à son hôtelier pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE,
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, le 9 juillet 1850.

ATTENTION!

A VENDRE,

À l'Évêché, à la Providence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,

NEUVAINES
POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE
DE LA MARIAGE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES.

Montréal, 2 novembre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN,
AVOCAT.

SE Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement, de vente et achats de lots de terre, de demarques de terres, réclamations pour indemnités, récépits, et transmissions de deniers, etc.

BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph.

Québec, 4 octobre 1851.

DR. GLOBENSKY,

Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91.

Montréal, le 10 septembre 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. rue Dorchester numéro 5.

Montréal, 9 Nov. 1850.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et Laguchetière, No. 2.

Montréal, 20 Juin 1851.

J. J. E. BIBAUD,
AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37.

Montréal, 24 juin 1851.

GYMNASE
ET
ACADEMIE D'ARMES

Tenu par M. REV, Rue Notre-Dame, 49.

Montréal, 4 Juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Pour l'année (non compris les frais de port) £1 0 0
On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.
Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er Juillet, et se paie d'avance, par semestre.

Une gratification de dix centimes sur l'abonnement de l'année est offerte aux instituteurs.

TAUX DES ANNONCES:

Six lignes et au-dessous, 1re insertion. . . . £0 2 6
Chaque insertion subséquente. 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion. . . . 0 3 6
Chaque insertion subséquente. 0 0 11
Au-dessus de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne. 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne. . . . 0 0 1
L'on traite de gré à gré pour annonces fréquentes ou à longs termes.

Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL. MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire.
TROIS-RIVIÈRES. Val. Guillet, Eccl., N. P.
QUÉBEC. L. Gill, Ptre., V.
STE. ANNE. M. F. Piloteau, Ptre. Direct.
RIVIÈRE DU LOUP. M. L. Barbeau,
ST. ATHANASE. M. J. Dacler.

REDACTEUR: F. M. DEROME, AVOCAT, Coin des rues Migonnette et St. Denis
IMPRIMERIE-PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET, Montréal.